

GROUPE DE TRAVAIL "S.C.N AÉROMARITIME" DU 21/06/2018

Le navire Amiral de la Garde-Côte des Douanes devrait entrer en service avec un peu de retard vers le 1er juillet 2019 au Havre, mais ...

La salle était bien petite pour contenir tous les membres présents à ce groupe de travail "S.C.N Aéromaritime". Nous espérons que ce ne sera pas le cas en ce qui concerne les espaces de travail au sein du nouveau bâtiment.

Le Chef de Service la présidait, accompagné du préfigurateur du SCN, de celui de la future Sous-Direction Réseau, du chef du bureau B2 et de ses deux adjoints, du D.I d'Île de France et des DRGC des 3 façades, et de représentants des bureaux A2 et A3. Selon la CFDT, au regard des points soulevés relatifs à l'informatique et aux télécommunications, nous aurions souhaité que la sous-direction C soit représentée.

En réponse aux déclarations préalables dont la nôtre à laquelle vous accéderez en cliquant [ici](#), le Chef de Service a répondu aux questions les plus importantes qui y avaient été portées.

La création du SCN permet quelques créations d'emplois pour un total d'environ 850 agents en gestion directe dont une soixantaine d'emplois pour la partie directionnelle. **Toutefois, la CFDT Douane reste vigilante et souhaite que ce chiffre puisse être reconsidéré si le calibrage définitif des services, pour un fonctionnement optimum de cette unité centrale, le justifie. Nous ne voulons pas renouveler la mauvaise expérience du CSRH dont les effectifs de référence avaient été minimisés au nom du sacro-saint commandement tendant à rendre des effectifs à notre ministre de tutelle.**

L'accompagnement social des agents de la Direction Générale qui suivront leur poste vers le SCN sera statué lors du prochain Comité Technique de Réseau. Lors de cette instance nationale sera également communiqué le projet d'arrêté de création du SCN. Des élections de représentants du personnel interviendront dès l'ouverture du SCN afin que toutes les instances puissent se réunir le plus rapidement possible; cela engagera également les 4 DI dans lesquelles plus de 20% du personnel sera transféré. Ces transformations auront un impact sérieux sur ces Directions Interrégionales qui perdront un budget substantiel à partir de juillet 2019.

Le préfigurateur du SCN Aéromaritime indique que de nombreux ateliers au sein des DRGC ainsi qu'avec le bureau B2 ont permis de préciser l'organigramme d'un des plus imposants services douaniers. Le Chef du SCN disposera d'une vue globale sur ses services, de relations privilégiées avec les différents ministères et avec les autorités internationales.

Dans un premier temps, le préfigurateur du SCN a abordé la démarche "Bien Être Au Travail" (BEAT), risques professionnels (DUERP) et prévention, précisant qu'un conseiller de prévention prendra place à la Direction du SCN et un assistant de prévention au sein de chaque région Garde-côte. **La CFDT n'approuve pas la décision de supprimer chaque CHS propre à chaque DRGC pour n'en laisser qu'un au SCN central qui devra traiter tous les domaines concernant la matière aéromaritime, des Antilles à la Corse en passant par la Bretagne, et craint que la qualité des débats et leur objectivité en pâtisse !**

La formation professionnelle générale dépendra du pôle RH pour une vision globale tandis que la formation métier devrait dépendre du pôle emploi des moyens. Par ailleurs, ce regroupement au sein du SCN permettra d'uniformiser les outils de gestion des actions de formation. **Les représentants CFDT ont précisé que la partie opérationnelle de la formation aéronautique se doit d'être formatée de telle façon que chaque unité puisse être maître d'oeuvre en la matière, détenant les moyens et les instructeurs adéquats. Le Chef de Service s'y est montré favorable.**

S'agissant des postes spécialistes liés à l'informatique et aux télécommunications, les TSI locaux seront préférés à une cellule interne au SCN. Cependant, seront différenciés les deux secteurs d'activité: les TSI seront liés à l'aspect informatique des unités, tandis que d'autres intervenants prendront en charge l'aspect communications opérationnelles des unités maritimes et aériennes. **La CFDT Douane a demandé que ces postes soient en nombres suffisants afin de s'adapter à l'évolution des matériels informatiques et au matériel embarqué. Un référent TSI sera probablement mis en place au sein du centre névralgique du SCN.**

Pour ce qui concerne la compétence de la matière contentieuse, de nombreux documents sont à modifier pour donner les pouvoirs de transaction et de délégation aux personnes compétentes de ce nouveau service ; aucune recette régionale ne sera créée, la RI compétente de la région, en l'occurrence celle du Havre, sera le service adapté en conséquence.

Les nombreux échanges qui ont suivi à propos du service aéroterrestre entre Organisations Syndicales et Représentants de la Direction Générale ont permis de justifier le refus des OS quant au projet d'appartenance de ce service à la DRGC de Nantes. Effectivement, le service aéroterrestre ne participant à aucune action maritime, serait voué à la disparition future alors qu'il a toute son utilité au titre des missions sollicitées en Île de France et régions limitrophes. En revanche, le placer sous la coupe directe du commandement du SCN, comme le demande l'USD-FO, alors que les autres brigades aériennes resteraient sous la coupe de leurs DRGC actuelles, nous semble démesuré.

Lors de l'étude du sujet prépondérant de la maîtrise des risques lié à l'aspect opérationnel et au matériel déployé, le Chef de Service a spécifié que ce caractère spécifique sera traité dans un bureau dédié sous la responsabilité du chef du SCN. Une permanence de commandement sera effective afin de pouvoir traiter rapidement les demandes extérieures ou internes au service.

Lorsque l'arrêté de modification des services décentralisés sera sur le point d'être publié, l'organigramme précis et le tableau des effectifs seront communiqués. Dès la publication de cet arrêté, à travers des fiches de postes diffusées, un processus de recrutement sera mis en place. Sur la soixantaine d'agents au sein du SCN, au moins la moitié seront des spécialistes. La priorité pour le Chef de Service est le recrutement de contractuels, car tous ceux actuellement en poste au bureau B2 ne suivront pas leur poste au Havre.

Pour le moment l'implantation immobilière n'est pas encore définie; la sécurité des agents, les contraintes opérationnelles sont des facteurs à prendre en compte pour le choix de l'immeuble. De nombreux travaux seront à effectuer pour que ce bâtiment soit parfaitement adapté aux opérations dédiées. Un représentant du bureau B3 a répondu que lorsque l'administration doit réagir en urgence dans ce domaine, elle sait faire. Wait & see !

D'autres réunions seront programmées par la Direction Générale pour nous faire part des avancées ou des possibles retards d'ouverture qui auront un impact légitime sur la gestion du personnel.